



### Sommaire

- 1 > L'Éducation Nationale : ni mammoth, ni machine. Une formidable collectivité humaine à traiter comme telle !
- 2 > Les métiers du spectacle vivant : poursuivre un rêve et s'y accrocher
  - > L'orientation laissée au choix de la famille ?
- 3 > En direct des CPC :
  - CPC n°5 - Bâtiment, travaux publics, matériaux de construction
  - 5 > CPC n°11 - Transport
- 6 > Faites taire la Cour des Comptes
  - > Textes officiels :
  - > Cliquez, nous ferons le reste !

## L'Éducation Nationale : ni mammoth, ni machine Une formidable collectivité humaine à traiter comme telle !

L'Éducation Nationale représente la moitié de la Fonction publique de l'État, il est donc toujours tentant dans un contexte budgétaire et économique difficile de vouloir tailler dans la masse, et c'est précisément ce que la Cour des Comptes vient de proposer dans son dernier rapport " gérer les enseignants autrement " (mai 2013) sur notre noble Ministère (cf. communiqué de presse du 22 mai en page 6). Ses recommandations, qui ne font en fait que reprendre de pseudo-analyses bien plus proches de l'antienne, voire de l'incantation libérale, plutôt que révéler des talents chez des magistrats plutôt moins exposés que d'autres aux affres de toute vie professionnelle, ne peuvent que faire frémir les enseignants qui défendent le droit pour chacun (enfant, adolescent, adulte en formation continue) de recevoir la formation qui lui convient dans des conditions équitables. On ne peut pas gérer " la matière humaine " comme on gère une production industrielle ou de service. Le cœur de notre métier consiste à prendre en considération les humains d'âges variés auxquels nous avons à faire. On ne peut donc pas se contenter de décréter à coup de moyennes qu'il faut annualiser le temps de travail, rationaliser l'activité et réduire l'offre de formation dans les zones rurales déjà très frappées par d'autres sources de déprise comme disent les géographes et désormais véritables zones sinistrées de la République (bien autant que certaines banlieues, n'en déplaise aux adeptes de la bien-pensance politico-médiatique).

**A cet égard, il est rassurant de constater que le respect des valeurs humaines de notre ministère est au cœur de la réponse faite par notre ministre à la Cour des Comptes et c'est bien une première depuis des temps quasi immémoriaux.** Rassurant de le voir souligner " le rôle fondamental des enseignants en faveur de la réussite éducative ". Rassurant que notre ministre " ... vise à développer et à valoriser la formidable ressource humaine que représente le corps enseignant,..." ". Rassurant qu'il insiste sur l'importance du dialogue social.

Pour autant, et derrière le caractère rassurant et, osons le dire, bienfaisant, de tels propos on pourrait s'interroger sur la réalité du dialogue social et les rapports humains notamment dans la formation continue. C'est particulièrement le cas dans les GRETA (théoriquement supprimés par la loi Warsmann qui vient de rentrer en vigueur au 17 mai dernier mais déjà en cours de récréation dans le cadre de la future loi de Refondation de l'École) où la précarité des personnels, et particulièrement des contractuels est extrême et la " caporalisation " par de petits chefs tyranniques (d'autant plus tyranniques qu'eux-mêmes instrumentalisés et fragilisés par une logique comptable et une concurrence stupides) beaucoup trop répandue.

**Ce hiatus entre discours et réalité est d'autant plus dommageable qu'une mobilisation de tous les acteurs, particulièrement ceux de terrain, est nécessaire pour penser et définir enfin des stratégies de formation efficaces dans ce domaine au moment où les Régions, comme d'autres acteurs privés, s'appêtent à lancer une offensive pour maîtriser ce secteur et en dépouiller l'Éducation Nationale.**

Dans ce contexte, nous n'avons sûrement pas besoin d'attaques extérieures mais nous avons encore plus besoin d'une politique claire et humaine en matière de formation continue au sein de l'Éducation Nationale et vous pouvez compter sur le SNALC pour faire entendre clairement sa voix dans ce débat crucial.

**Anne-Marie LE GALLO-PIEAU**  
Secrétaire nationale à l'enseignement professionnel et technologique

# Les métiers du spectacle vivant : poursuivre un rêve et s'y accrocher

Le Cereq s'est attaché à analyser la relation formation-emploi dans le spectacle vivant (le spectacle vivant correspond à la danse, la musique, le théâtre ; nous nous référons à une analyse du Cereq issue de l'enquête génération 2010). Si " *le talent n'est pas contagieux* " comme l'affirmait Sacha Guitry, le lien entre formation et emploi dans ce secteur est encore plus complexe que dans d'autres. Contrairement à ce que l'on pourrait s'imaginer, les critères explicatifs demeurent fortement liés à la catégorie socio-professionnelle des parents et au sexe. Et la pratique amateur joue un rôle important dans l'insertion. Précisons que l'insertion dans le spectacle vivant n'est pas synonyme d'activité continue au cours de l'année et de Contrat à Durée Indéterminée (CDI). D'où l'existence du Contrat à Durée Déterminée d'Usage (CDDU) adapté à la réalisation de projets artistiques.

Les deux grandes catégories d'emploi sont d'une part les techniciens, de l'autre les artistes et administratifs.

Les activités techniques n'étant pas totalement spécifiques (électricité, menuiserie,...) ne justifient pas le plus souvent une formation ancrée dans le spectacle. Ainsi les techniciens sont plus fréquemment d'origine populaire et moins souvent formés au spectacle vivant et à moindre niveau. On note que les techniciennes sont souvent en situation précaire car elles sont spécialisées dans des métiers très

marqués sexuellement et peu porteurs (habilleuses, costumières, ...).

La catégorie des artistes est celle qui recrute le plus parmi les personnes formées au spectacle vivant mais leur insertion est la plus fragile avec un " chômage récurrent ". Les artistes femmes (principalement musiciennes et danseuses) constituent la classe pour laquelle la formation spécifique dans leur spécialité garantit le moins un emploi d'artiste.

Le personnel administratif majoritairement féminin (75 %) et diplômé (41 % avec Master 2 ou plus) accepte souvent un relatif déclassement en raison de sa motivation pour ce secteur particulier.

La formation continue (artistique, technique ou administrative) favorise l'entrée dans le secteur et la probabilité d'être sans activité dans le secteur diminue nettement après une formation (de 71 % à 28 % pour les techniciens, de 84 % à 43 % pour les administratifs, de 76 % à 58 % pour les artistes).

Il reste néanmoins beaucoup d'artistes en CDDU et donc contraints à une double activité : cela illustre parfaitement la détermination à se vouloir artiste.

**Anne-Marie LE GALLO-PITEAU**

## L'orientation laissée au choix de la famille ?

**Le SNALC-FGAF a pris connaissance de la décision de laisser aux parents le choix ultime de l'orientation en fin de troisième, à titre expérimental, dans un certain nombre d'établissements et d'académies, si possible volontaires, pour mener cette expérimentation au motif " qu'il s'agit d'échapper aux orientations subies qui sont très durement ressenties notamment par les élèves des familles défavorisées et qui favorisent le décrochage. "**

Tout en rappelant la nécessité d'un dialogue constructif entre les parents et l'institution scolaire, le SNALC-FGAF tient à souligner, comme il l'a fait lors du débat sur la Refondation de l'Ecole, qu'il est résolument hostile à l'expérimentation de laisser les parents décider en dernier recours de l'orientation de leurs enfants. En effet, sur ce point, le Haut Conseil de l'Education souligne : "**la compétence du professeur existe ; elle doit être reconnue. Il faut donc rebâtir une cohérence entre l'autorité des maîtres et les processus d'orientation.**" (cf : *L'Evaluation de l'orientation à la fin du collège et au lycée, rapport du HCE - 2004*). **La décision ultime doit donc revenir à l'équipe éducative.**

S'il est légitime que les parents fassent tous le choix du meilleur pour leurs enfants, le SNALC-FGAF tient à souligner qu'il faut aussi se confronter au principe de réalité ; il craint qu'en laissant les parents décider in fine de l'orientation, on voit triompher des logiques consuméristes ne tenant aucun compte des capacités réelles des élèves, évaluées par les personnels compétents que sont les professeurs.

Pour autant, le SNALC-FGAF est parfaitement conscient des dégâts causés par une orientation imposée, notamment dans l'enseignement professionnel, dans une formation non souhaitée principalement pour cause de manque de place ou de dossier insuffisant : cela aboutit en effet à du décrochage scolaire. C'est pourquoi, dans son projet de rénovation du collège en **collège modulaire**, qu'il a présenté à la presse et à l'administration le 30 avril dernier, le SNALC-FGAF propose aux élèves qui suivent un enseignement adapté en groupe restreint dans les trois disciplines modulées - Français, Mathématiques et LV1 - de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> de bénéficier d'une **orientation prioritaire dans la voie professionnelle de leur choix.**

*Communiqué remis à la presse le 17 mai 2013*

# En direct des CPC

## Compte rendu de la réunion de la CPC n°5 du 25 janvier 2013 **Bâtiment, travaux publics, matériaux de construction**

Le compte rendu suit l'ordre du jour.

En introduction, Mesdames Malicot et Trocmé présentent l'utilité et le positionnement des CPC, et rappellent que cette nouvelle session est mise en place pour 5 ans.

### **Point 1 : désignation des Président et Vice-président de la CPC 5**

Collège employeur : Président, M. Schieber (CAPEB).  
Collège salariés : Vice-président, M. Coillot (CGT).  
Il y aura inversion à mi-mandat.

### **Point 2 : présentation des projets d'arrêtés relatifs à la prise en compte des exigences du Grenelle de l'environnement**

Cela concerne certaines spécialités de CAP, BEP, mention complémentaire et Baccalauréat Professionnel.

Il est précisé que pour les diplômes professionnels dans le secteur du BTP, les enjeux environnementaux et énergétiques doivent désormais relever d'une culture, partagée par l'ensemble des intervenants, de l'acte de construire. Les termes employés par l'administration pour cette opération sont " verdissement des diplômes ". **Ces modifications visent à la :**

- mise en conformité avec la réglementation générale concernant la durée de 22 semaines de PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel) ;
- prise en compte de la recommandation R 408 (arrêté du 8 novembre 2012 relatif à l'attestation de formation à produire pour se présenter à l'examen) ;
- numérotation des épreuves conforme à leur nature ;
- chaque arrêté de spécialité se substitue à l'ancien arrêté, ce qui permettra aux utilisateurs avec le nouvel arrêté et ses annexes de disposer d'un seul document, parfaitement à jour.

M. Kalck (Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications) fait remarquer que d'autres modifications sont encore nécessaires, de l'ordre de la " biodiversité ", par exemple.

Modifications adoptées à l'unanimité

### **Point 3, première partie : présentation pour avis des programmes renouvelés des enseignements généraux des Brevets des Métiers d'Art (BMA)**

Nous avons cette question en étude en CPC en attendant que la nouvelle instance de consultation qui devrait remplacer le CIC soit mise en place.

Cette rénovation s'inscrit dans le contexte d'une harmonisation des programmes des différents diplômes professionnels de niveau IV.

### **Rappels sur les BMA :**

- ils suivent les enseignements sous forme de CAP puis de brevet complémentaire.
- ils se situent au niveau IV (2+2 ans).
- ils se préparent en lycée professionnel, comme en alternance.
- la poursuite des études est possible sous forme de DMA (Diplôme des MA).



### **Il en résulte que :**

- **les enseignements des matières générales** poursuivent les mêmes objectifs que ceux des baccalauréats professionnels :

en français, histoire-géographie-éducation civique, en langues vivantes et en éducation physique et sportive, il est proposé d'appliquer pour les BMA les programmes des classes de Première et Terminale de baccalauréat professionnel.

- **pour les enseignements spécifiques :**

en cultures artistiques, en mathématiques-physiques-chimie et en économie-gestion, de nouveaux programmes ont été élaborés spécifiquement pour le BMA.

M. Borel précise l'esprit des programmes et indique que le programme de culture artistique est transversal avec deux champs : histoire de l'art et ouvertures culturelles. On ne donne que les grandes lignes. Les deux nouveaux savoirs associés SA et SB seront communs à tous les BMA.

On remarque que le BMA gravure sur pierre est le premier diplôme à intégrer cette ouverture mais avec un savoir associé spécifique à la gravure sur pierre.

Mme Royer présente l'économie-gestion (transversal)

Il est basé sur le programme du Bac Pro Production, adapté à l'horaire des BMA et limité aux organisations des BMA.

### **Il est construit suivant 5 axes :**

- 1 - les contextes professionnels, économiques, juridiques et institutionnels ;
- 2 - l'insertion dans l'organisation : recherche d'emploi et les règles de vie qui régissent l'entreprise ;
- 3 - l'organisation de l'activité de l'entreprise : l'activité commerciale et productive et les ressources humaines ;
- 4 - la vie de l'organisation : coûts et relations à l'environnement ;
- 5 - les mutations, leurs incidences, la création et la reprise d'entreprise.

Cet enseignement s'effectuera sur 56 heures.

Mme Fouquat présente les contenus Maths-Sciences Physiques-chimie en BMA.

### **Objectifs principaux :**

- faire acquérir ces compétences et ces savoirs en lien avec les domaines professionnels concernés ;

# En direct des CPC (suite)

- faire acquérir des capacités plus larges sur les domaines environnants pour inscrire également ces élèves dans une démarche de formation tout au long de la vie ;
- faire acquérir ces connaissances en les mettant en action, ce qui permet d'ailleurs de les traduire en compétences. Tout enseignement " dogmatique " des mathématiques ou de physique-chimie est donc proscrit.

Ces enseignements s'appuient sur des situations qui relèvent du champ professionnel de chacune des spécialités de BMA. A notre question sur le niveau d'abstraction du programme de mathématiques, Mme Fouquat souligne qu'il est destiné, avant tout, aux enseignants. En revanche, pour les élèves, l'approche privilégiera l'utilisation des technologies de l'information.

Les projets de ces programmes des enseignements généraux du BMA sont approuvés à l'unanimité par la CPC.

## Point 3, deuxième partie : projet de rénovation des enseignements de mathématiques dans les BTS

Présenté par M. Amaury Ville (DGESIP).

Refonte du programme, dans la présentation plus que dans les contenus, et approche pédagogique différente.

Objectif franchement avoué : permettre aux titulaires du baccalauréat professionnel d'entrer plus largement en BTS.

Présentation commentaire par Jean-Jacques Collignon : le niveau ne baisse pas, on supprime dans les programmes ce qui n'était plus enseigné parce que trop exigeant (ex du BTS CIRA, programme de maths de CPGE).

Grande discussion d'environ 40 minutes sur les niveaux des élèves de Bac Pro qui peuvent entrer de droit en BTS.

7 abstentions sont exprimées vis-à-vis de cette réforme. Adoptée toutefois à la majorité.

## Point 4 : point d'étape sur l'élaboration du BMA Gravure sur pierre

Présentation du Référentiel des Activités Professionnelles (RAP) et du Référentiel de Certification (RC) par M. Esselin.

Le but de cette formation en 2 ans est d'apporter au jeune diplômé le maximum d'outils pour concevoir, réaliser, manager, organiser et gérer tous les aspects techniques et financiers depuis l'atelier jusqu'au chantier.

Un pré-requis est demandé : être titulaire d'un diplôme ou titre du même secteur professionnel classé au niveau V, tel que le CAP Tailleur de pierre ou le CAP Marbrier du bâtiment et de la décoration (entrée en formation : 2013) mais aussi l'acquis d'une expérience vécue.

Ce nouveau BMA tiendra compte du contexte actuel d'exercice du métier :

- nouvelles techniques
- exerce dans les domaines des arts funéraires, de l'architecte d'intérieur, de la signalétique ou de la décoration
- il est soit salarié ou indépendant
- il effectue le design et produit lui-même
- énoncé du métier, conditions générales d'exercice énoncées

Dans le RAP Graveur sur pierre, nous distinguons : 1 fonction, 6 activités.

Dans le RC nous distinguons : 6 Capacités, 25 compétences. Calendrier prévisionnel : mise en œuvre prévue en 2014.

La CPC prend acte et encourage la poursuite des travaux.

## Point 5 : réorganisation du niveau IV de la filière pierre : restructuration de l'offre

Deux diapositives présentées par M. Glad :

### Contexte :

- un constat : la nécessité d'introduire la " coloration " pierre dans le nouveau Bac Pro PLP (Pilote de Ligne de Production),
- trois objectifs : ne pas multiplier les spécialités, maintenir les effectifs et favoriser le développement de la filière pierre.

### Propositions :

- mise en œuvre des CAP Tailleurs de pierre et CAP Marbrier (en deux ans chacun),
- création du BMA gravure (en 2 ans),
- création du BP (en 2 ans),
- rénover le Bac Pro AMA (Artisanat des Métiers d'Art) (en 3 ans).

## Point 6 : point d'information sur les travaux de rénovation des BP (Brevets Professionnels)

### Rénovation de 5 BP :

2 groupes de travail agissent sur deux blocs de BP pour une mise en œuvre en deux phases : rentrées 2014, puis 2015.

- **Phase 1a** : BP construction d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse, BP serrurerie-métallerie, BP monteur dépanneur en froid et climatisation, BP monteur en installations de génie climatique et BP Equipements sanitaires.
- **Phase 1b** : BP conducteur d'engins de chantier de travaux publics, et BP Couvreur.

Les groupes de travail sont lancés ; présentation des RAP et RC à la prochaine plénière.

## Point 7 : questions diverses

Problème soulevé par M. Juan à propos de l'épreuve orale de contrôle du Bac Pro : il souligne des pratiques hétérogènes et demande un cadrage afin de faire disparaître les écarts, sources d'iniquité.

Le caractère professionnel a disparu de l'épreuve orale de contrôle, qui se fait dans le E1 et plus dans le E2.

M. Malicot reconnaît que c'est une question à laquelle il faut réfléchir. Elle rappelle que toutefois ne peuvent passer l'oral de contrôle que les élèves ayant obtenu la moyenne à l'épreuve E3 qui prend en compte notamment la formation en milieu professionnel.

L'accès à l'oral de contrôle est donc conditionné par deux critères :

- 1/ avoir 8/20 de moyenne générale à l'ensemble des épreuves,
- 2/ avoir, en plus, au moins 10/20 à l'épreuve de pratique professionnelle.

Autre problème : regroupement impossible en Seconde : Bac Pro TB (Technicien en Bâtiment) options EE (Études et Economie) et AA (Assistant en Architecture).

Cela n'est pas de la compétence de la CPC mais de l'organisation des sections dans les lycées professionnels.

Il est demandé d'établir au besoin un rapport d'opportunité de rénovation pour ce Bac Pro TB.

Prochaine réunion prévue le 3 juillet au matin.

**Guy WESTERMANN - Académie de Strasbourg**

# En direct des CPC (suite)

## Compte rendu de la réunion de la **CPC n°11** du 21 janvier 2013 **Transport**

### 1/ Installation de la CPC pour la nouvelle mandature avec l'élection pour la présidence et vice présidence

Collège employeur : Président, M. Prologeau, AFT-IFTIM.  
Collège salariés : pas de Vice-président désigné, en raison de l'absence de représentants en dehors du représentant FO.

### 2/ Présentation du baccalauréat professionnel transport fluvial

Présentation faite par M. Makkoudi, IPR.

Première différence constatée par rapport aux autres bacs pros : la certification intermédiaire choisie est le CAP transport-fluvial (un CAP en 2 ans) et non la création d'un BEP. Cette certification intermédiaire est totalement intégrée au référentiel du Bac Pro.

Quelques attestations de capacités associées : (ACP)

- Navigation
- Passager
- Navigabilité voies intérieures

Une certification complémentaire est prévue : Economie et gestion (BO spécial du 19-02-2009)

Sur les 22 semaines de période de formation (PFMP) :

- 6 semaines, puis 5 semaines et
- 11 semaines de manœuvres sur bateau école.

**Calendrier** : ouverture en septembre 2013

Il faut aussi ouvrir en septembre 2013 une Première pour les titulaires du CAP en juin 2013

Cela fait donc une première session d'examen en juin 2015, et une dernière session de la mention complémentaire du CAP en juin 2016.

Diplôme mixte qui apporte les qualifications du niveau 5 et 4.

Il peut mener au BTS TPL (Transport et Prestations Logistiques).

Cela concerne environ 800 bateliers et 3 500 salariés, Voies Navigables de France emploie 4 700 agents. Les formations existent dans les Yvelines, à Schiltigheim et Montélimar.

La mention complémentaire reste en apprentissage, tant que le Bac Pro ne sera pas en place au CFA NI (Navigation Intérieure) situé dans l'académie de Versailles.

ACP et Permis ne sont pas obligatoires pour l'obtention du Bac Pro, pas de notes éliminatoires.

Mais pour le permis, il faut un certificat médical : il faut que les jeunes le sachent déjà dans les documents de présentation du diplôme.

La navigation fluviale englobe : engin flottant, pousseurs,

bateau en fluvial, navire en mer. Le terme " bâtiment " englobe l'ensemble.

Avis favorable.

### 3/ Présentation de l'état des travaux de la rénovation du Bac Pro " Sécurité-prévention " par Mme Le Brethon

La première session a eu lieu en 2008, mais une rénovation est déjà nécessaire du fait de l'évolution du secteur.

Les groupes de travail sont constitués de membres de l'EN, et de professionnels : sécurité publique, civile et privée.

Début des travaux en avril 2012, et des réunions mensuelles depuis mai 2012.

**Les travaux menés depuis lors :**

- enquête auprès des inspecteurs territoriaux,
- étude du référentiel Sécurité-Prévention actuel,
- rapport sur la formation,
- avis de la profession.

**Présentation des six activités du RAP**

1 : La sécurité publique

2 : La sécurité incendie

3 : Le secours à personne

4 : La prévention

5 : La protection des personnes (aspect pompier)

6 : La protection des biens et des personnes (aspect sécurité au quotidien)

Désormais, le groupe de travail va être élargi pour l'écriture du Référentiel de certification et du règlement d'examen.

Adaptation aux transports de fonds : il y aura certainement des options ou spécificités.

### 4/ Présentation de l'état des travaux de la rénovation de la filière " Maintenance automobile "

Point non abordé : probablement reporté en CPC 3.

### 5/ Questions diverses

• **Questions sur le Bac Pro IRM :**

- conduite avec AS-FCO ? ou équivalence FIMO, pour emmener un véhicule d'un point à un autre ?
- quid de la carte conducteur ?

• **Eco-taxe** : pour le moment, les établissements scolaires ne font pas partie de la liste des exemptés ; pourtant ce serait préférable.

Date de la prochaine CPC 11 prévue : mercredi 10 juillet 10h.

**Guy WESTERMANN**  
Académie de Strasbourg



## Faites taire la Cour des Comptes !

Le SNALC-FGAF s'insurge contre le rapport publié par la Cour des Comptes sur la gestion des enseignants. Cette noble instance de notre République semble ne pas se rendre compte que les solutions qu'elle propose pour améliorer cette gestion visent, ni plus ni moins, à la destruction de notre Ecole.

En effet, la Cour des Comptes n'hésite pas à demander, pêle-mêle, **une réduction des effectifs, l'annualisation du temps de service des enseignants (et par-là même la fin des décrets de 1950), une modulation des temps de service décidée par le chef d'établissement ou le directeur d'école - qui choisiraient également leurs personnels -, la nomination croisée de professeurs des écoles et de professeurs du secondaire, la bivalence de tous les enseignants du collège, la mise en place de l'" école du socle " et le développement de l'évaluation collective** (par établissement ou par équipe). Elle se permet également de déplorer le fait qu'il y aurait trop de postes en milieu rural !

Le SNALC-FGAF aimerait bien que la Cour des Comptes demeure dans le cadre de ses missions et de son champ d'expertise et qu'elle évite de se permettre de faire des recommandations en matière de gestion du temps scolaire ou de définition du métier d'enseignant. Les professeurs, eux, ne se permettent pas de porter un jugement sur les membres de la Cour des Comptes, pourtant payés à produire de telles aberrations !

C'est pourquoi le SNALC-FGAF tient à dire solennellement à la Cour des Comptes que **l'application des mesures incluses dans son rapport n'aurait d'autre effet pour les personnels qu'une précarisation, qu'une fragilisation, qu'une perte de repères...** Alors que l'Education nationale peine à recruter, faut-il vraiment décourager les derniers volontaires et remettre sur le tapis la politique délétère de saignées et de stigmatisation qu'avait entreprise le précédent gouvernement ? Le SNALC-FGAF ne le croit pas et affirme que **c'est en sécurisant les professeurs et non en les soumettant aux dogmes d'un libéralisme échevelé qu'on obtient d'eux le meilleur.**

*Communiqué remis à la presse le 22 mai 2013*

## Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

- **Brevet de technicien.** Calendriers des épreuves et compléments à certaines définitions d'épreuves pour la session 2013. BO n°20.
- **Examens et diplômes.** Calendrier des épreuves des examens du brevet de technicien supérieur, du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale, du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique et du diplôme d'expert en automobile. BO n°19.
- **Enseignement agricole.** Organisation des enseignements dans les classes de troisième de l'enseignement agricole. BO n°18.
- **Enseignement agricole.** Organisation des enseignements dans les classes de quatrième de l'enseignement agricole. BO n°18.
- **Baccalauréat technologique.** « Techniques de la musique et de la danse » : règlement d'examen : modification. BO n°18.
- **Partenariat.** Convention de coopération entre le ministère de l'éducation nationale et le comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics. BO n°17.
- **Commission générale de terminologie et de néologie.** Vocabulaire de l'économie et des finances. BO n°17.

# Responsables académiques



ACADEMIE	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER	DELEGUE auprès du RECTORAT
<b>AIX MARSEILLE</b>	<b>M. Thierry Tirabi</b> - (Vice-Pdt) <b>M. Gilbert Aguilar</b> Tél 09.51.52.98.08 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	<b>M. Marc Silanus</b> snalc.am@laposte.net	<b>SNALC - M. Didier Anastay</b> - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	<b>M. Thierry Tirabi</b> <b>M. Gilbert Aguilar</b> snalc.am@laposte.net
<b>AMIENS</b>	<b>M. Martial Cloux</b> - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	<b>M. Patrice Leloir</b> 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.Leloir@wanadoo.fr	<b>SNALC - M. Fleury</b> 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	<b>M. Philippe Trépagne</b> - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dbmail.com
<b>BESANCON</b>	<b>Mme M. Houel</b> - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr	<b>Mme Sylvie Prévot</b> prevot-michel@wanadoo.fr Tél 06.33.26.99.13	<b>M. Gilles Chambaret</b> 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87	<b>Mme Michèle Houel</b> (voir col. Présidente) Vice-Pdt <b>Mme A.-M. Marion</b> - 06.09.64.37.93 anne-marie.marion@wanadoo.fr
<b>BORDEAUX</b>	<b>M. François Lehec</b> - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Monpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83	<b>Mme Marie-Thérèse Alonso</b> 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	<b>M. Jean Bertrand Guillaume</b> - <b>SNALC</b> 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	<b>M. Philippe Laforgue</b> - Tél 05.56.51.05.76
<b>CAEN</b>	<b>M. Henri Laville</b> - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66	<b>Mme Anne Parléani</b> 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc-sd14@wanadoo.fr	<b>SNALC - M. Patrick Buhot</b> 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - snalcbn-tres14@orange.fr	<b>M. Henri Laville</b> (voir col. Président)
<b>CLERMONT FERRAND</b>	<b>M. Jean-René Lanaret</b> 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - lanaret.jr@orange.fr	<b>Mme Isabelle Defix</b> - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 - Courmon d'Avvergne isalionel@orange.fr	<b>Mme Nicole Duthon</b> - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	<b>Mme Duthon</b> (voir col. Trésorier) <b>Mme Vautrin</b> - Tél 04.73.30.84.84
<b>CORSE</b>	<b>M. Lucien Barbolosi</b> Tél 06.80.32.26.55	<b>Mme Sylvie Chiariglione</b> Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	<b>SNALC - M. André Agostini</b> Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	<b>M. Pierre D. Ramacciotti</b> - Tél 06.11.27.16.35 <b>Mme R-Marie Biancardini</b> - Tél 06.18.53.80.83
<b>CRETEIL</b>	<b>M. Loïc Vatin</b> - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - http://snalc.creteil.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	<b>Mme Marie-Hélène Burnouf</b> 33, rue de Seine 75006 Paris	<b>SNALC - Mme Damienne Vatin</b> 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	<b>M. Emmanuel Protin</b> Tél 06.17.82.23.05 - pressesnalc@snalc.fr
<b>DIJON</b>	<b>Mme Françoise Morard</b> 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	<b>Mme Line Godefroy</b> 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	<b>M. Bernard Thiébaud</b> 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	<b>Mme Françoise Morard</b> (voir col. Présidente) <b>M. Bernard Thiébaud</b> (voir col. Trésorier)
<b>GRENOBLE</b>	<b>Mme Renée Damesin</b> - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr	<b>Mme Marie-José Fedorko</b> marie-jose.fedorko@ac-grenoble.fr	<b>M. Charles Goeftert</b> 21 bis boulevard Gambetta - L'Opaline 73000 Chambéry	<b>Mme Renée Damesin</b> (voir col. Présidente)
<b>LILLE</b>	<b>M. Benoît Theunis</b> - snalc.lille@voila.fr 6, rue de la Métrairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	<b>M. G. Petitberghien</b> - Rés. Franklin - apt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	<b>Mme Rots</b> - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	<b>M. Grégory Petitberghien</b> (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
<b>LIMOGES</b>	<b>M. Frédéric Bajor</b> - f.bajor@gmail.com Le Mazaudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	<b>M. Olivier Jauhaç</b> 50, av. du G <sup>e</sup> Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	<b>SNALC - M. Saillol</b> 6, rue Monnet - 23000 Guéret	<b>M. Oger</b> (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, app <sup>e</sup> 64 - 87100 Limoges ogfrederic@orange.fr
<b>LYON</b>	<b>M. Christophe Paterna</b> - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Léger-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	<b>M. André Godet</b> 18, rue Etienne Dolet - 69170 Tarare snalc-lyon@orange.fr	<b>Mme Catherine Dubar</b> 29 bis rue de la favorite - 69005 Lyon	<b>Mme Sylviane Arweiler</b> - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr
<b>MONTPELLIER</b>	<b>M. Karim El Ouardi</b> - Tél 06.50.28.01.24 52 av. du cdt soubielle - 66000 Perpignan president.snalcmontpellier@gmail.com	(voir col. Président)	(voir col. Président)	<b>Mme Florence Costa</b> - 04.66.23.98.46 vallesoanna@gmail.com et <b>M. G. Balitrand</b> 06.64.30.37.97 - georgesbalitrand@orange.fr
<b>NANCY METZ</b>	<b>Mme Elisabeth Exshaw</b> - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	<b>Mme Anne Weiersmuller</b> T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX <sup>ème</sup> Corps - 54000 Nancy	<b>SNALC</b> 3, av. du XX <sup>ème</sup> Corps - 54000 Nancy	<b>Mme Anne Weiersmuller</b> Tél. 06.76.40.93.19
<b>NANTES</b>	<b>M. Hervé Réby</b> - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecochairs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	<b>Mme Marie-Christine Ferrere</b> 11, rue des Aubépines - 44980 S <sup>m</sup> Luce sur Loire snalc.nantes@orange.fr	<b>SNALC - M. Axel Bergeron</b> 1, avenue des quatre vents 44210 Pornic	<b>M. Hervé Réby</b> (voir col. Président)
<b>NICE</b>	<b>Mme Dany Courte</b> - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	<b>Mme Françoise Tomaszky</b> Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	<b>SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc</b> 83600 Fréjus py.ambrosino@orange.fr	<b>Mme Dany Courte</b> (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
<b>ORLEANS TOURS</b>	<b>M. François Tessier</b> - Tél 06.47.37.43.12 26, place Vaillant-Couturier - 18100 Vierzon presi-orleans@snalc.fr	<b>M. Laurent Chéron</b> - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleans@wanadoo.fr	<b>SNALC - 6, rue J.-B. Clément</b> 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	<b>M. Laurent Chéron</b> (voir col. Secrétaire)
<b>PARIS</b>	<b>Mme Manuelle Gobert</b> - SNALC Paris Boite 126, 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr	<b>M. Mathieu Malmauvas</b> SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris	<b>Mme Catherine Joubert</b> SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris	<b>Mme M. Gobert et Mme K. Turoche</b> - SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr
<b>POITIERS</b>	<b>M. Toufic Kayal</b> - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	<b>M. Alain Roche</b> 8, av. Louis Dognon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	<b>Mme Elodie Le Droucpeet</b> 8, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	<b>M. Toufic Kayal</b> (voir col. Président)
<b>REIMS</b>	<b>Mme Béatrice Jullion</b> - snalc.reims@laposte.net 57, rue des Cavins - 02370 Chassemy Tél 06.16.51.27.87	<b>Mme Marie-Françoise Barillot</b> 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	<b>M. Thierry Koessler</b> 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims thierry.koessler@free.fr - Tél 03.26.87.19.98	<b>Mme Marie-Françoise Barillot</b> (voir col. Secrétaire)
<b>RENNES</b>	<b>M. Sébastien Robreau</b> - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	<b>M. Gaëtan Maléjacq</b> - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	<b>M. Philippe Auriol</b> - auriolphilippe17@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	<b>Mme Brigitte Ayala</b> - snalc.35@orange.fr Les Riáis - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
<b>LA REUNION</b>	<b>M. Pradel</b> - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	<b>M. Ph. Peyrat</b> - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	<b>M. Patrick Hamel</b> - SNALC 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis	<b>M. Jérôme Motet</b> 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00
<b>ROUEN</b>	<b>M. Thiell</b> - snalcrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	<b>M. Nicolas Rat</b> - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	<b>SNALC - Mme de Bigault de Granrut</b> 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	<b>M. Nicolas Rat</b> (voir col. Secrétaire)
<b>STRASBOURG</b>	<b>Mme Anne Spicher</b> - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Tourellus - 67600 Sélestat snalc.alsace@wanadoo.fr	<b>Mme Gabrielle Spicher</b> 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	<b>Mme Nathalie Sutter</b> 20, rue Kirchlach - 67240 Schirrhein	<b>Mme Gabrielle Spicher</b> - Tél 06.83.29.12.45 <b>Mme Henriette Ludwig</b> - Tél 03.89.77.52.56 <b>M. Jacques Bollenot</b> - Tél 06.73.15.47.24
<b>TOULOUSE</b>	<b>M. J-F Berthelot</b> - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalc.toulouse.web12.fr	<b>M. Pierre Van Ommeslaeghe</b> - snalc.12@snalc.fr 22, av. du Rouergue - 12310 Bertholène 05.65.74.49.70 - 06.80.59.37.23	<b>Mme Marie-Hélène Piquemal</b> 5, rue Bardou - aptt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	<b>Mme Sylvie Compte-Sastre</b> - Tél 06.74.05.29.80 <b>M. Florian Marty</b> - Tél. 06.03.38.36.79
<b>VERSAILLES</b>	<b>M. Frédéric Seitz</b> - 06.95.16.17.92 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	<b>Mme Anna Delmon</b> - 06.95.33.13.45 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	<b>SNALC</b> 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>M. Frédéric Seitz</b> (voir col. Président)
<b>DETACHES ETRANGER OUTRE-MER</b>	<b>M. Frantz Johann von der Brügg</b> 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	<b>Mme Anna Delmon</b> Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>SNALC</b> Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>M. Frantz Johann von der Brügg</b> (voir col. Président)

**La protection  
syndicale et juridique**

**Bulletin d'adhésion**

à renvoyer accompagné de votre règlement  
à SNALC - 4, rue de Tréville - 75009 PARIS (ou à votre section académique)

**ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PENALES COMPRISES :**

**agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net ...**

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques **gratuits** de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

**Soit une économie de 25 à 30 euros incluse, contrairement à ce qui se fait ailleurs, dans votre cotisation**

Académie de .....

Adhésion  Renouvellement

Madame  Mademoiselle  Monsieur

**NOM USUEL** .....

née ..... Prénom .....

Date de naissance [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ]

Adresse .....

[ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ]

Tél. fixe [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ]

Mobile [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ]

Courriel .....

Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire uniquement sous forme électronique

**Corps** ..... **Discipline** .....

Cl norm  Hcl **Ech.** ..... Depuis le [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ]

Stagiaire  TZR  Enseignement privé s/c

CPGE  PRAG  PRCE  STS  Sections internationales

Chef de travaux  Formateur IUFM  CNED  GRETA

Etablissement d'exercice 2012/2013 code [ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ]

Nom .....

[ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ]

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) délégué SNALC de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 - Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de [ ] € → :

par prélèvement mensualisé reductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Comparons **	Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Comparons **
AGREGES et PRAG Classe Normale				CERTIFIES, PRCE, CPE, P-EPS, PLP Classe Normale			
<b>STAGIAIRES : 69 €</b>							
3	159 €	54	-14 €	3	139 €	47	-10 €
4	179 €	61	-10 €	4	159 €	54	-7 €
5	199 €	68	-10 €	5	169 €	57	-7 €
6	211 €	72	-10 €	6	179 €	61	-7 €
7	221 €	75	-14 €	7	189 €	64	-7 €
8	228 €	78	-21 €	8	199 €	68	-7 €
9	233 €	79	-30 €	9	209 €	71	-10 €
10	239 €	81	-35 €	10	216 €	73	-12 €
11	245 €	83	-40 €	11	225 €	77	-15 €
AGREGES Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIES, P-EPS, PLP, CPE Hors Classe			
1 à 6	260 €	88	-45 €	1 à 7	240 €	82	-25 €

DISPONIBILITE, CONGE PARENTAL, Contractuels, Vacataires, M.A, Assistants Education, Adjoint administratifs (Adjaenes)	60 €
PROFESSEURS DES ECOLES, DIRECTEURS, INSTITUTEURS Secrétaire administratifs (Saenes), Assistants sociaux	90 €
RETRAITE, CLD NON IMPOSABLE (sauf crédit d'impôt) joindre obligatoirement l'attestation ABONNEMENT à la Quinzaine sans adhésion (pas de reçu fiscal)	125 €
Attachés / PEGC / CE EPS / Adjoint d'Enseignement / Infirmiers	180 €
CASU / IEN / IPR / Personnels de Direction	250 €

AUTRES CATEGORIES : nous contacter

\* Coût réel après impôts : 66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts pour l'année d'adhésion.

\*\* Moyenne des 3 principaux syndicats nationaux, sans protection juridique (soit environ une économie supplémentaire de 30 € incluse dans votre cotisation).

Cotisation de base (cases bleutées) : [ ]

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 % [ ]

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 % [ ]

Sous Total S/T (arrondir à l'euro) : S/T = [ ] €

COUPLE avec ..... : - 25% de S/T (-25% pour chaque membre du couple) [ ]

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 € [ ]

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> chevrons : + 7 € [ ]

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC) [ ]

MONTANT A REGLER (arrondir à l'euro) : [ ] €



# Cotisations 2012/2013 : le prélèvement automatique

## Autorisation de Prélèvement

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

<b>N° NATIONAL D'EMETTEUR 675</b>
---------------------------------------

NOM, PRENOM, ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER			
.....			
.....			
.....			
_ _ _ _  .....			
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER			
Code étab <sup>t</sup>	Code guichet	Numéro du compte	Clé RIB
_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_
DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte			
Date :  _ _   _ _   _ _ _ _  Signature :			

ORGANISME CRÉANCIER	
<b>Syndicat NATIONAL des Lycées et Collèges SNALC 4, rue de Tréville 75009 PARIS</b>	
NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER	
.....	
.....	
_ _ _ _  .....	
Prière de compléter, dater et signer cette autorisation.	
<b>NE PAS OUBLIER DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE, POSTAL OU DE CAISSE D'ÉPARGNE !</b>	

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé reductible : remplissez dater et signez le **bulletin d'adhésion** au verso ainsi que l'**autorisation de prélèvement** ci-dessus, **accompagnée d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE**. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-FGAF – 4 rue de Tréville – 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 20 du mois, la cotisation sera prélevée le **dernier jour** de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 30 septembre au 30 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 30 avril au 30 juin).

Vous recevrez **en fin d'année scolaire** votre reçu fiscal et un échéancier vous informant du montant des prélèvements pour l'année suivante. **Sauf avis contraire de votre part**, la cotisation sera tacitement renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin. Tout simplement.

<b>La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité</b> (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II)
---



→ **PUISSANT, EFFICACE** : Avec 14 commissaires paritaires **nationaux** et plus de 260 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-FGAF est le 2<sup>ème</sup> syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

→ **INDEPENDANT, HUMANISTE** : Etre SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-FGAF porte sur la politique éducative. **Il est par ailleurs le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'Etat ...**  
Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-FGAF, **syndicat humaniste**, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

→ **PROTECTEUR** : le SNALC-FGAF défend les intérêts moraux et matériels des professeurs. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, **le SNALC est LE syndicat qui assure !**